

מר ינוקא.

הוא הגדול ועל שם שנולד בינקותו של רב חסדא קרי ליה מר ינוקא ומר קשישא הוא הצעיר ונולד בקשישותו של רב חסדא (ועיין רש"י כתובות פט: ד"ה מר):

Mar Yénouka.

Était le plus âgé, et c'est parce qu'il était né alors que Rav H'isda était jeune, on le nomma Mar Yénouka (*littéralement : le jeune maître*), et Mar Keshisha (*littéralement : le vieux maître*) était le plus jeune, et il naquit alors que Rav H'isda était vieux:

נהרדעי לטעמייהו.

רב חמא נהרדעי הוא כדאמרינן בפרק קמא דסנהדרין (דף יז:): - אמוראי - דנהרדעי רב חמא ושמואל נמי נהרדעי הוא כדאמר שמואל (ברכות דף נח:): נהירין לי שבילי דרקיע כשבילי דנהרדעי:

Les Sages de Neherdé'a suivent leur opinion.

Rav H'ama était de Neherdé'a, comme on le dit dans le 1er Chapitre (*du traité*) Sanhédrin (17b) : "(voici) les Amoraïm de Neherdé'a" : Rav H'ama; et Chmouel également était de Neherdé'a, comme le dit Chmouel (Berakhot 58b): "les chemins du ciel me sont aussi lumineux (*dans le sens de familiers*) que les chemins de Néherdé'a:

אין להם דרך זה על זה.

טעמא משום דפסיק שמואל בפרק המוכר את הבית (לקמן דף סד.) כרבי עקיבא דאמר מוכר בעין יפה מוכר ולפיכך אין להם דרך זה על זה שלא שייר לעצמו כלום כל אחד חלק בחלק חבירו והוה לו כמוכר ואף על גב דאמרינן המוכר בית ושייר חצר מכר לו עם הדרך למאן דאמר מוכר בעין יפה מוכר לא דמי דהכא כולם מוכרין וכל אחד מכר ולא שייר לעצמו כלום בחלק חבירו והוי ליה כמוכר חצר ושייר בית דצריך ליקח לו דרך מבעל החצר:

Ils n'ont pas de chemin l'un chez l'autre.

La raison (*en est*) que Chmouel dans le chapitre "Hamokher ète Habayite" (Baba Batra 64a), tranche selon (*l'avis de*) Rabbi Akiva, qui dit: "celui qui vend, le fait avec largesse (*littéralement : d'un bon œil, ce qui signifie que lors d'une vente d'un bien, le vendeur accorde à l'acheteur tous les droits sur l'objet de la vente, sans rien laisser pour lui; le partage d'un héritage est aussi considéré comme une vente car l'un obtient quelque chose en échange d'un autre élément qu'il accorde à l'autre frère, donc lors du partage d'un terrain, il concède à l'autre tout, y compris son droit de passage pour accéder à son propre terrain*)

c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas droit aux chemins d'accès vers leurs champs respectifs, en passant par la propriété de l'autre, car il n'a rien laissé pour lui-même dans la part qu'a obtenu l'autre, et il est semblable à un vendeur ;

et bien que l'on dit (*c'est une loi*) que:

"celui qui vend une maison en laissant (*pour lui-même*) la cour, a vendu (*aussi*) le chemin (*d'accès vers la maison, en passant par la cour*)" et ceci est dit par celui qui considère qu'un vendeur vend avec largesse;

(*donc on pourrait dire que lors d'un partage il y a aussi un chemin d'accès qui est octroyé, même d'après celui qui dit, qu'un vendeur vend avec largesse!! Cela semblerait contredire ce que l'on a expliqué plus haut, à savoir, que le droit de passage a été accordé avec la vente de la maison !!*)

Ceci (*le cas que l'on a cité*) , ne ressemble pas au notre, car ici ils sont tous (*les héritiers*) vendeurs, et chacun a vendu (*la part que reçoit l'autre*) et n'a rien laissé pour lui-même dans la part qu'a obtenu son ami (*son frère*);

cela ressemble au cas de celui qui vend la cour, et qu'il laisse pour lui-même la maison, il sera tenu d'acquérir un droit de passage (*pour accéder à sa maison*) chez le (*nouveau*) propriétaire de la cour:

ולא סולמות זה על זה.

פי' בקונטרס אם נטל זה בית וחצר וזה נטל עלייה אין לקבוע סולם בחצירו של זה לעלות לעלייתו וקשה לר"י דהיינו ולא דרך זה על זה ונראה לר"י כגון שלקה זה בית וזה עלייה וחצר אין לו לסמוך הסולם בכותל של זה ולעלות בעלייתו:

Et pas d'échelle l'un chez l'autre.

Rachi a expliqué: que si l'un a pris la maison et la cour et l'autre le 1er étage, (*celui qui prend l'étage*) ne pourra pas fixer une échelle dans la cour de l'autre pour accéder (littéralement : monter) à son 1er étage;

Ceci pose un problème à Rabeïnou Yitzhak: c'est le cas de "ils n'auront pas de chemins l'un chez l'autre" (*puisque'il passe par la cour pour accéder à son 1er étage*)

Il semble à Rabeïnou Yitzhak (*que différemment de l'opinion de Rachi*) il s'agisse ici du cas où l'un obtient la maison et l'autre le 1er étage et la cour, ce dernier ne pourra pas fixer une échelle sur le mur de son ami, pour accéder à son 1er étage. (*Il ne s'agit donc pas d'utiliser un chemin de passage*):

ואי בעית אימא הא והא מבראי.

ולא גרסינן הא והא מגוואי דמגוואי אין שייך לחלק בין אית ליה דלת ללית ליה ובין אית ליה פותחת ללית ליה דבכל ענין הוא רע כיון שאין יכול לבא אלא עד פתח החצר ואין לפרש הא דאית ליה דלת כו' אחצר קאי דהא במתני' בהדיא קתני כופין אותו לבנות דלת לחצר ולמאי דגרסינן מבראי קצת קשה דלא הוי כשאר שינויי דנקט צד דלא מעלי הא והא דאית ליה דלת והא והא דאית ליה פותחת והכא נקיט ההוא דמעלי:

Et su tu veux dis: dans un cas comme dans l'autre elle est située à l'extérieur.

Il ne faut pas utiliser la version: "dans un cas comme dans l'autre elle est située à l'intérieur" car dans ce cas il n'y a pas de différence entre les cas où

- il y a une porte ou il n'y a pas de porte (*porte de la loge*)
- il y a un verrous il n'y a pas de verrous

car dans tous ces cas l'effet est négatif (*le pauvre ne pourra pas joindre les gens qui habitent à l'intérieur*) car il ne pourra arriver qu'à la porte de la cour (*et la loge se trouve derrière cette porte*);

il ne faudra pas non plus dire (*si la loge était à l'intérieur*) que dans un cas elle est dotée d'une porte etc. à propos de la cour, car dans la Michna on a enseigné clairement que on le forçait à construire une porte pour la cour,

Introduction:

La méthode qu'utilise la Guemara dans cette Sougya consiste à citer l'élément à **effet négatif pour les deux cas** puis à dire que l'on pouvait trouver un élément positif (par exemple: la porte d'une loge est quelque chose de négatif, la Guemara dit ensuite, que même si la loge a une porte, s'il y a un verrous, c'est négatif, s'il n'y en a pas c'est positif) de là on peut comprendre la suite du commentaire:

et pour la version (*qui est la notre*) dans laquelle on dit " (*la loge est*) située à l'extérieur", il y a un **petit problème**: car cela ne correspond pas aux autres réponses (*de la Guemara*) dans lesquels on cite l'élément négatif "dans les deux cas il y a une porte" "dans les deux cas il y a un verrous", alors qu'ici c'est l'élément positif qui est retenu (*le fait que la loge soit à l'extérieur*):

לפי שבת ממון הן גובין.

כיון סכנת נפשות לא אזלינן אלא בתר ממון והכי נמי אמר בהגוזל בתרא (ב"ק דף קטז:): שיירא ההולכת במדבר ועמד עליה גייס מחשבין לפי ממון דליכא סכנת נפשות כיון דאין הגייס בא רק בשביל ממון ואף על גב דאמר בפרק בן סורר (סנהדרין דף עב.) דהבא במחותרת נידון על שם סופו ומפרש רבא טעמא בגמ' משום חזקה דאין אדם מעמיד עצמו על ממונו כו' ואפילו הכי אין מחשבין אלא לפי ממון כיון דהגייס ברצונו אינו בא על הנפשות דאם לא יעמדו נגדם לא יזיק לגופם הילכך לא חשיב סכנת נפשות לפיכך אם יעמדו עליהם לסטים ונתפשרו עמהם גובין לפי ממון אבל היכי דטעו במדבר אמר התם דמחשבין אף לפי הנפשות משום כיון דטעו איכא סכנת נפשות:

C'est en fonction de la fortune qu'ils collectent.

Puisqu'il n'y a pas de danger de mort, on ne tient compte que de la fortune.

C'est ainsi aussi qu'il est dit dans le dernier (*chapitre*) "Hagozel" (Baba Kamma p.116b):

"une caravane qui traverse le désert et devant laquelle s'est dressé un groupe armé (*de voleurs, avec lesquels les responsables de la caravane ont réussi à négocier le prix de leur tranquillité, lorsqu'ils évaluent ce que chacun des voyageurs vont donner*) ils le font en fonction de la fortune, car dans ce cas il n'y a pas de danger de mort, puisque le groupe armé ne vient (*attaquer les caravanes*) **que pour l'argent.**

Bien que dans le chapitre "Ben sorère oumoré" (Sanhédrin p.72a) on dit: que celui qui pénètre (*dans une propriété*) par une galerie (*et qui vient avec l'intention de commettre un vol*) est jugé en fonction de son objectif (*littéralement : de sa fin*) (*le voleur sait que le propriétaire défendra ses bien au péril de sa vie, donc le voleur se prépare aussi à tuer le propriétaire si celui-ci l'agresse, dans ce cas le propriétaire à le droit de le tuer même si le voleur n'a pas encore agressé le propriétaire, sur la base de la loi "celui qui vient pour t'ôter la vie, devances-le et tues-le, sauf dans le cas où l'on est certain que le voleur n'en arrivera pas à tuer: c'est-à-dire dans le cas d'un père qui viendrait voler son fils*)

et Rava en explique là-bas, dans la Guemara, la raison: "car un Homme est totalement présumé défendre sa fortune jusqu'au bout"

Malgré cela lorsqu'ils récoltent l'argent ils le font en fonction de la fortune (*et pas en fonction du nombre de personnes que compte la famille*) car la bande armée n'a pas comme objectif le meurtre, et s'ils (*les gens qui forment la caravane*) ne résistent pas, ils (*bandits*) ne causeront pas de dommages physiques, c'est pour cela que ce n'est pas considéré comme un danger de mort; donc si des bandits se dressent devant eux et qu'ils arrivent à négocier (*il est certain que leurs vies ne seront pas en danger*) et l'argent (*de la rançon*) est ramassé en fonction de la fortune

Mais s'ils se sont perdus dans le désert, (*et qu'il faille récolter de l'argent*) là ils tiendront compte aussi du nombres de personnes, car puisqu'ils se sont perdus, il y a danger de mort.

לפי קירוב בתים הן גובין.

פירש ר"ת ונותנין עניים קרובים יותר מרחוקים וכן עשירים קרובים יותר מעשירים רחוקים אבל עשירים רחוקים נותנין יותר מעניים קרובים דלפי שבת ממון נמי הן גובין:

En fonction de la proximité des maisons ils récoltent.

Et Rabeïnou Tam explique:

- des pauvres proches de la muraille donneront plus que ceux qui en sont loin
 - des riches proches donneront plus que ceux qui sont loin
 - mais des riches qui habitent loin, donneront plus que des pauvres qui sont à proximité
- car on récolte aussi en fonction de la fortune. C'est-à-dire que l'on tient compte des deux.

אילימא לצדיקים כו'.

דבהכי מיירי קרא דלעיל מיניה כתיב ולי מה יקרו רעיך אל מה עצמו ראשיהם וכתיב בתריה אספרם מחול ירבון:

Si l'on dit que ce sont les Justes.

Car c'est de cela que parle , car plus haut il est écrit "comme son chers pour moi Tes amis (*les Justes*), Éternel, comme leurs têtes (*les chefs*) sont innombrables" et après il est écrit : "je les compte et ils sont plus nombreux que le sable":